## Convention de stage n° 28802 entre

Nota : pour faciliter la lecture du document, les mots "staguaire", "enseignant reférent", "tuteur de stage", "représentant légal", et "étudiant" sont utilisés au mascului.

# 1 - L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT ou DE

Nom: UNIVERSITE DE VERSAILLES-SAINT-QUENTIN Adresse: 55 AVENUE DE PARIS 78035 Versailles

Tél: 0139257800

Représenté par (signataire de la convention) :

Stephane DELAPLACE

Qualité du représentant : Directeur de l'IUT de Vélizy - Rambouillet

Composante/UFR: DEPARTEMENT MMII VELIZY

Adresse (si différente de celle de l'établissement) : 10 - 12 avenue

de l'Europe - 78140 VELIZY 78140 VELIZY

Tél: 01 39 25 48 47

Mél: secretariat.mmi@iut-velizy.uvsq.fr

### 2 - L'ORGANISME D'ACCUEIL

Nom: MASSY ACADEMY

Adresse: 9 RUE JEAN MACE 91300 MASSY FRANCE

Représenté par (nom du signataire de la convention) :

M. GHAZI Ahmed

Qualité du représentant : Chargé du Partenariat club

Service dans lequel le stage sera effectué :

INFORMATIQUE

Tél: 06 98 93 26 27

Mél:

### 3 - LE STAGIAIRE

Prénom : Ayoub

Né(e) le : 13/11/2000 Sexe: M

Numéro d'étudiant : 22202636

Adresse: 125 Avenue François Molé, Aparte Apartement C101 Antony - (92160) 92160 ANTONY FRANCE

Portable: +33765756892

Mél: ayoub.kahfy@ens.uvsq.fr

INTITULÉ DE LA FORMATION OU CURSUS SUIVI DANS L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET VOLUME

HORAIRE (ANNUEL OU SEMESTRIEL): BUT1 Métiers du Multimédia et de l'Internet

Nombre d'heures de formation : Plus de 200 heures.

SUJET DE STAGE: Création d'un site web sur WordPress

Dates: du 01/06/2023 au 30/07/2023

Correspondant à 140 heures de présence effective dans l'organisme d'accueil

et représentant une durée totale de 0 mois 20 jour(s) et 0 heure(s)

Commentaire:

## Encadrement du stagiaire par l'établissement d'enseignement

Nom et prénom de l'enseignant référent :

FABRE Sylvie

Tél:

Mél: sylvie.fabre@uvsq.fr

Encadrement du stagiaire par l'organisme d'accueil

Nom et prénom du tuteur de stage :

GHAZI Ahmed

Fonction: Chargé du Partenariat club

Mél: ahmedghazi@massyacademy.fr

Caisse Primaire d'Assurance Maladie à contacter en cas d'accident (lieu de domicile de l'étudiant sauf exception) :

Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) des Hauts-de-Seine - 92026 Nanterre Cedex

Date d'impression: 04-04-2023 10:20:50

La présente convention règle les rapports de l'organisme d'accueil avec l'établissement d'enseignement et le stagiaire.

Le stage correspond à une période temporaire de mise en situation en milieu professionnel au cours de laquelle l'étudiant acquiert Le suge correspond à une periode temporaire de mise en situation en miner professionnel au cours de nature les acquis de sa formation en vue de l'obtention d'un diplôme ou d'une des compétences professionnelles et met en œuvre les acquis de sa formation en vue de l'obtention d'un diplôme ou d'une des competences professionneiles et met en centre les acquis de sa formation et de favoriser son insertion professionnelle. Le stagiaire se voit confier une ou des missions conformes au projet pédagogique délini par son établissement d'enseignement et approuvées par l'organisme d'accueil.

Le programme est établi par l'établissement d'enseignement et l'organisme d'accueil en fonction du programme général de la formation dispensée.

Création du design du site web pour le club de football, en respectant les attentes du client et les contraintes creation du design du site wer pour le crub de rootbair, en respectair les autentes du dictre et les meilleures ergonomiquesConstruction du site web sur un CMS, en utilisant les langages de programmation appropriés et les meilleures pratiques de développement web Mise en place d'un système de gestion de contenu pour permettre au client de faire des prauques de developpement webvuse en piace et din système de gestion de content pour permette de direct des modifications au site web en toute autonomie Tests et débugage du site web pour s'assurer que toutes les fonctionnalités sont opérationnellesDocumentation du processus de développement et remise d'un rapport de stage complet à la fin du stage

Bonne connaissance des langages de programmation web: HTML, CSS, JavaScript, PHP. Expérience en design de site web et utilisation d'outils de design graphique : Figma. Compréhension des concepts de base du référencement naturel (SEO) et de umsauon d'ouurs de design graphique : Figura Comprenension des concepts de base du referencement matter (U.X.). Capacité à travailler de manière autonome tout en respectant les délais et les attentes du club. Bonnes compétences en communication pour pouvoir travailler en équipe avec le club et les autres parties prenantes du projet (graphistes).

La durée hebdomadaire de présence du stagiaire dans l'organisme d'accueil sera de 35,00 heures sur la base d'un Temps Plein.

Si le stagiaire doit être présent dans l'organisme d'accueil la nuit, le dimanche ou un jour férié, préciser les cas particuliers : Avec des entraînements fréquents qui ont lieu en soirée en semaine et des matchs qui ont lieu le dimanche, le stagiaire pourrait être sollicité pour prendre des photos et des vidéos des entraînements et des matchs, afin d'alimenter le site web.

Le stagiaire est suivi par l'enseignant référent désigné dans la présente convention ainsi que par le service de l'établissement en

Le tuteur de stage désigné par l'organisme d'accueil dans la présente convention est chargé d'assurer le suivi du stagiaire et d'optimiser les conditions de réalisation du stage conformément aux stipulations pédagogiques définies.

Le stagiaire est autorisé à revenir dans son établissement d'enseignement pendant la durée du stage pour y suivre des cours Le sugrante est autorise à résent dans son emprissement deutseignement personn la date du sage pour 3 surre des écons demandés explicitement par le programme, ou pour participer à des réunions ; les dates sont portées à la connaissance de l'organisme d'accueil par l'établissement. L'organisme d'accueil peut autoriser le stagiaire à se déplacer.

Toute difficulté survenue dans la réalisation et le déroulement du stage, qu'elle soit constatée par le stagiaire ou par le tuteur de stage, doit être portée à la connaissance de l'enseignant-référent et de l'établissement d'enseignement afin d'être résolue au plus vite,

MODALITÉS D'ENCADREMENT (visites, rendez-vous téléphoniques, etc..)

En France, lorsque la durée du stage est supérieure à deux mois consécutifs ou non, celui-ci fait obligatoirement l'objet d'une gratification, sauf en cas de règles particulières applicables dans certaines collectivités d'outre-mer françaises et pour les stages

Le montant horaire de la gratification est fixé à 15% du plafond horaire de la sécurité sociale défini en application de l'article Le momant notaire de la granteauxil est fixe à 15 % du praorie notaire de la sécurité sociale du apprendir de l'autre l'241-3 du code de la sécurité sociale. Une convention de branche ou un accord professionnel peut définir un montant supérieur à ce

La gratification due par un organisme de droit public ne peut être cumulée avec une rémunération versée par ce même organisme au

La gratification est due sans préjudice du remboursement des frais engagés par le stagiaire pour effectuer son stage et des avantages offerts, le cas échéant, pour la restauration, l'hébergement, et le transport.

L'organisme peut décider de verser une gratification pour les stages dont la durée est inférieure ou égale à deux mois.

En cas de suspension ou de résiliation de la présente convention, le montant de la gratification due au stagiaire est proratisé en

La durée donnant droit à gratification s'apprécie compte tenu de la présente convention et de ses avenants éventuels, ainsi que du nombre de jours de présence effective du stagiaire dans l'organisme.

LE MONTANT DE LA GRATIFICATION est fixé à : 0

(Organisme de droit privé en France sauf en cas de règles particulières applicables dans certaines collectivités d'outre-mer

Le stagiaire bénéficie des protections et droits mentionnés aux articles L.1121-1, L.1152-1 et L.1153-1 du code du travail, dans les

Le stagiaire a accès au restaurant d'entreprise ou aux titres-restaurants prévus à l'article 1.3262-1 du code du travail, dans les mêmes conditions que les salariés de l'organisme d'accueil. Il bénéficie également de la prise en charge des frais de transport prévue à

Le stagiaire accède aux activités sociales et culturelles mentionnées à l'article L.2323-83 du code du travail dans les mêmes conditions que les salariés.

# Article 5ter - Accès aux droits des agents - Avantages

(Organisme de droit public en France sauf en cas de règles particulières applicables dans certaines collectivités d'outre-mer

Les trajets effectués par le stagiaire d'un organisme de droit public entre son domicile et son lieu de stage sont pris en charge dans les conditions fixées par le décret n°2010-676 du 21 juin 2010 instituant une prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement correspondant aux déplacements effectués par les agents publics entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail.

Le stagiaire accueilli dans un organisme de droit public et qui effectue une mission dans ce cadre bénéficie de la prise en charge de ses frais de déplacement temporaire selon la réglementation en vigueur.

Est considéré comme sa résidence administrative le lieu du stage indiqué dans la présente convention.

Pendant la durée du stage, le stagiaire reste affilié à son régime de Sécurité sociale antérieur. Les stages effectués à l'étranger sont signalés préalablement au départ du stagiaire à la Sécurité sociale lorsque celle-ci le demande.

signates preatablement au depart du stagnate à la securité sociale loisque cene-ci le dentance. Pour les stages à l'étranger, les dispositions suivantes sont applicables sous réserve de conformité avec la législation du pays d'accueil et de celle régissant le type d'organisme d'accueil.

# 6.1 - Gratification d'un montant maximum de 15% du plafond horaire de la Sécurité sociale :

Le stagiaire bénéficie de la législation sur les accidents de travail au titre du régime étudiant de l'article L.412-8 2° du code de la

En cas d'accident survenant au stagiaire soit au cours d'activités dans l'organisme, soit au cours du trajet, soit sur les lieux rendus rai cas d'accident survenant au stagraire soit au cours d'activités dans lorganisme, soit au cours du rajet, soit sur les fieux fendus utiles pour les besoins du stage et pour les étudiants en médecine, en chirurgie dentaire ou en pharmacie qui n'ont pas un statut hospitalier pendant le stage effectué dans les conditions prévues au b du 2e de l'article L.412-8, <u>l'organisme d'accueil envoie la lateral de lateral de lateral de la lateral de la lateral de lateral de la lateral de lateral de lateral de lateral de lateral de la lateral de la lateral de la lateral de lateral d</u> déclaration à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie ou la caisse compétente (voir adresse en page 1) en mentionnant l'établissement d'enseignement comme employeur, avec copie à l'établissement d'enseignement.

Les cotisations sociales sont calculées sur le différentiel entre le montant de la gratification et 15 % du plafond horaire de la Sécurité

L'étudiant bénéficie de la couverture légale en application des dispositions des articles L.411-1 et suivants du code de la Sécurité

En cas d'accident survenant au stagiaire soit au cours des activités dans l'organisme, soit au cours du trajet, soit sur des lieux rendus utiles pour les besoins de son stage, l'organisme d'accueil effectue toutes les démarches nécessaires auprès de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et informe l'établissement dans les meilleurs délais.

# 6.3 - Protection maladie du stagiaire à l'étranger :

- pour les stages au sein de l'Espace Economique Européen (EFE) effectués par des ressortissants d'un Etat de l'Union Européenne, ou de la Norvège, de l'Islande, du Liechtenstein ou de la Suisse, ou encore de tout autre Etat (dans ce dernier cas, cette disposition n'est pas applicable pour un stage au Danemark, Norvège, Islande, Liechtenstein ou Suisse), l'étudiant doit demander la Carte
- pour les stages effectués au Québec par les étudiants de nationalité française, l'étudiant doit demander le formulaire SE401Q (104 pour les stages en entreprises, 106 pour les stages en universités);
- dans tous les autres cas les étudiants qui engagent des frais de santé peuvent être remboursés auprès de la mutuelle qui leur tient lieu de Caisse de Sécurité Sociale Étudiante, au retour et sur présentation des justificatifs : le remboursement s'effectue alors sur la base des tarifs de soins français. Des écarts importants peuvent exister entre les fruis engagés et les tarifs français, base du remboursement. Il est donc fortement conseillé aux étudiants de souscrire une assurance maladie complémentaire spécifique, valable pour le pays et la durée du stage, auprès de l'organisme d'assurance de son choix (mutuelle étudiante, mutuelle des parents, compagnie privée ad hoc...) ou, éventuellement et après vérification de l'étendue des garanties proposées, auprès de l'organisme d'accueil si celui-ci fournit au stagiaire une couverture maladie en vertu du droit local (voir 2e ci-dessous).

En cochant la case appropriée, l'organisme d'accueil indique ci-après s'il fournit une protection Maladie au stagiaire, en vertu du droit local:

droit local :	y us were downloader issue du droit français.
COLIT : cette protection s'a	ute au maintien, à l'étranger, des droits issus du droit français.
Oor, can print	A Margaran des droits issu

NON : la protection découle alors exclusivement du maintien, à l'étranger, des droits issus du régime français étudiant.

Si aucune case n'est cochée, le 6.3-1 s'applique.

# 6.4 - Protection Accident du Travail du stagiaire à l'étranger

- 1) Pour pouvoir bénéficier de la législation française sur la couverture accident de travail, le présent stage doit :
- ne donner lieu à aucune rémunération susceptible d'ouvrir des droits à une protection accident de travail dans le pays d'accueil ; - ne donner neu a aucune remaneration susceptible d'ouvrir des dions à une protection accident de datait ains le pays d'acceptive une indemnité ou gratification est admise dans la limite de 15% du plafond horaire de la sécurité sociale (ef point 5), et sous réserve de l'accord de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie sur la demande de maintien de droit ;
- se dérouler exclusivement dans l'organisme signataire de la présente convention ;

Lorsque ces conditions ne sont pas remplies, l'organisme d'accueil s'engage à cotiser pour la protection du stagiaire et à faire les déclarations nécessaires en cas d'accident de travail.

2) La déclaration des accidents de travail incombe à l'établissement d'enseignement qui doit en être informé par l'organisme d'accueil par écrit dans un délai de 48 heures.

### 3) La couverture concerne les accidents survenus :

- dans l'enceinte du liéu du stage et aux heures du stage,
- sur le trajet aller-retour habituel entre la résidence du stagiaire sur le territoire étranger et le lieu du stage,
- dans le cadre d'une mission confiée par l'organisme d'accueil du stagiaire et obligatoirement par ordre de mission,
- lors du premier trajet pour se rendre depuis son domicile sur le lieu de sa résidence durant le stage (déplacement à la date du début
- lors du dernier trajet de retour depuis sa résidence durant le stage à son domicile personnel.
- 4) Pour le cas où l'une seule des conditions prévues au point 6.4-1) n'est pas remplie, l'organisme d'accueil s'engage à couvrir le stagiaire contre le risque d'accident de travail, de trajet et les maladies professionnelles et à en assurer toutes les déclarations nécessaires.
- si l'étudiant est victime d'un accident de travail durant le stage, l'organisme d'accueil doit impérativement signaler immédiatement
- si l'étudiant remplit des missions limitées en dehors de l'organisme d'accueil ou en dehors du pays du stage, l'organisme d'accueil doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour lui fournir les assurances appropriées.

### Article 7 - Responsabilité et assurance

L'organisme d'accueil et le stagiaire déclarent être garantis au titre de la responsabilité civile.

Pour les stages à l'étranger ou outre-mer, le stagiaire s'engage à souscrire un contrat d'assistance (rapatriement sanitaire, assistance

Lorsque l'organisme d'accueil met un véhicule à la disposition du stagiaire, il lui incombe de vérifier préalablement que la police

Lorsque dans le cadre de son stage, l'étudiant utilise son propre véhicule ou un véhicule prêté par un tiers, il déclare expressément à l'assureur dudit véhicule et, le cas échéant, s'acquitte de la prime y afférente.

Le stagiaire est soumis à la discipline et aux clauses du règlement intérieur qui lui sont applicables et qui sont portées à sa connaissance avant le début du stage, notamment en ce qui concerne les horaires et les règles d'hygiène et de sécurité en vigueur

Toute sanction disciplinaire ne peut être décidée que par l'établissement d'enseignement. Dans ce cas, l'organisme d'accueil informe l'enseignant référent et l'établissement des manquements et fournit éventuellement les éléments constitutifs.

En cas de manquement particulièrement grave à la discipline, l'organisme d'accueil se réserve le droit de mettre fin au stage tout en respectant les dispositions fixées à l'article 9 de la présente convention.

En France (sauf en cas de règles particulières applicables dans certaines collectivités d'outre-mer françaises ou dans les organismes de droit public), en cas de grossesse, de paternité ou d'adoption, le stagiaire bénéficie de congés et d'autorisations d'absence d'une durée équivalente à celle prévues pour les salariés aux articles L.1225-16 à L.1225-28, L.1225-37, L.1225-37, L.1225-46 du code du

Pour les stages dont la durée est supérieure à deux mois et dans la limite de la durée maximale de 6 mois, des congés ou autorisations d'absence sont possibles.

Pour toute autre interruption temporaire du stage (maladie, absence injustifiée...) l'organisme d'accueil avertit l'établissement

Toute interruption du stage, est signalée aux autres parties à la convention et à l'enseignant référent. Une modalité de validation est mise en place le cas échéant par l'établissement. En cas d'accord des parties à la convention, un report de la fin du stage est possible afin de permettre la réalisation de la durée totale du stage prévue initialement. Ce report fera l'objet d'un avenant à la convention de

Un avenant à la convention pourra être établi en cas de prolongation du stage sur demande conjointe de l'organisme d'accueil et du stagiaire, dans le respect de la durée maximale du stage fixée par la loi (6 mois).

En cas de volonté d'une des trois parties (organisme d'accueil, stagiaire, établissement d'enseignement) d'arrêter le stage, celle-ci doit immédiatement en informer les deux autres parties par écrit. Les raisons invoquées seront examinées en étroite concertation. La décision définitive d'arrêt du stage ne sera prise qu'à l'issue de cette phase de concertation.

## Article 10 - Devoir de réserve et confidentialité

Le devoir de réserve est de rigueur absolue et apprécié par l'organisme d'accueil compte-tenu de ses spécificités. Le stagiaire prend donc l'engagement de n'utiliser en aucun cas les informations recueillies ou obtenues pour en faire publication, communication à des tiers sans accord préalable de l'organisme d'accueil, y compris le rapport de stage. Cet engagement vaut non seulement pour la durée du stage mais également après son expiration. Le stagiaire s'engage à ne conserver, emporter, ou prendre copie d'aucun document ou logiciel, de quelque nature que ce soit, appartenant à l'organisme d'accueil, sauf accord de ce dernier.

Dans le cadre de la confidentialité des informations contenues dans le rapport de stage, l'organisme d'accueil peut demander une restriction de la diffusion du rapport, voire le retrait de certains éléments confidentiels.

Les personnes amenées à en connaître sont contraintes par le secret professionnel à n'utiliser ni ne divulguer les informations du rapport.

### Article 11 - Propriété intellectuelle

Conformément au code de la propriété intellectuelle, dans le cas où les activités du stagiaire donnent lieu à la création d'une œuvre protégée par le droit d'auteur ou la propriété industrielle (y compris un logiciel), si l'organisme d'accueil souhaite l'utiliser et que le stagiaire en est d'accord, un contrat devra être signé entre le stagiaire (auteur) et l'organisme d'accueil.

Le contrat devra alors notamment préciser l'étendue des droits cédés, l'éventuelle exclusivité, la destination, les supports utilisés et la durée de la cession, ainsi que, le cas échéant, le montant de la rémunération due au stagiaire au titre de la cession. Cette clause s'applique quel que soit le statut de l'organisme d'accueil.

### Article 12 - Fin de stage - Rapport - Evaluation

- 1) Attestation de stage : à l'issue du stage, l'organisme d'accueil délivre une attestation dont le modèle figure en annexe, mentionnant au minimum la durée effective du stage et, le cas échéant, le montant de la gratification perçue. Le stagiaire devra produire cette attestation à l'appui de sa demande éventuelle d'ouverture de droits au régime général d'assurance vieillesse prévue à l'art. L.351-17 du code de la sécurité sociale.
- 2) Qualité du stage : à l'issue du stage, les parties à la présente convention sont invitées à formuler une appréciation sur la qualité du stage. Le stagiaire transmet au service compétent de l'établissement d'enseignement un document dans lequel il évalue la qualité de l'accueil dont il a bénéficié au sein de l'organisme d'accueil. Ce document n'est pas pris en compte dans son évaluation ou dans l'obtention du diplôme ou de la certification.
- 3) Évaluation de l'activité du stagiaire : à l'issue du stage, l'organisme d'accueil renseigne une fiche d'évaluation de l'activité du stagiaire qu'il retourne à l'enseignant référent (ou préciser si fiche annexe ou modalités d'évaluation préalablement définis en accord avec l'enseignant référent).
- 4) Modalités d'évaluation pédagogiques : Rapport de Stage, Soutenance + rapport NOMBRE D'ECTS (le cas échéant) :
- 5) Le tuteur de l'organisme d'accueil ou tout membre de l'organisme d'accueil appelé à se rendre dans l'établissement d'enseignement dans le cadre de la préparation, du déroulement et de la validation du stage ne peut prétendre à une quelconque prise en charge ou indemnisation de la part de l'établissement d'enseignement.

### Article 13 - Droit applicable - Tribunaux compétents

La présente convention est régie exclusivement par le droit français.

Tout litige non résolu par voie amiable sera soumis à la compétence de la juridiction française compétente.

FAIT à Massy Palaiseau le 15/05/2023 POUR L'ORGANISME D'ACCUEIL POUR L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT Ahmed GHAZI Viseur du centre, par délégation, Seculaire DELAPLACE MASSY ACADEMY g ruo Jean Macé 91300 Massy Siret 530 203 371 000 22 STAGIAIRE (ou son représentant les , Email: 554364@lpiff.fr Ayoub KAHFY Le tuteur de stage de l'organisme d'accueil L'enseignant référent du stagiaire Ahmed GHAZI Sylvie FABRE MASSY ACADEMY g rue Jean Mace Siret 5054364@phraguur Email: 554364@phraguur Fiches à annexer à la convention : 1) <u>Attestation de stage / 2) Fiche de stage à l'étranger (pour liche pays voir site diplomatie, gouv.fr) / 3) Autres annexes (le cas échéant)</u>